

UN NUMERO 10 C.

LE

# PEUPLE SOUVERAIN

## JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à LYON, au Bureau du Journal, place de la Préfecture, 15; à PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C<sup>ie</sup>, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, 2.

(Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.)

Le *Peuple Souverain* paraît tous les jours, excepté le Dimanche, et donne les nouvelles 94 heures avant les journaux de Paris.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du *Peuple Souverain*, doit être adressé franco au Directeur-Gérant.

Prix de l'Abonnement :

	Trois mois.	Six mois.	Un an.
LYON,	8 fr. 50 c.	16 fr.	30 fr.
DÉPARTEMENTS, 12		22	40

Annonces, 25 c.—Réclames, 40 c.

### Sommaire.

DU CAUTIONNEMENT DES JOURNAUX. — Le gouvernement provisoire et la constituante. — Une prophétie. — Actes officiels. — Correspondance particulière du *Peuple Souverain* : continuation de l'état de siège; obsèques de Châteaubriand; arrestation du commandant Constantin. — Assemblée nationale. — Chronique locale: nouvelles de la foire de Beaucaire; désarmement d'un garde national; chantier de Choulans. — Allemagne: Angleterre; Suisse. Nouvelles diverses: lettre du citoyen Lamartine; députation de femmes, etc. — Bourse de Paris. — Feuilleton: les Chercheurs d'or.

Lyon, le 11 juillet 1848.

### DU CAUTIONNEMENT DES JOURNAUX.

La question du cautionnement des journaux a été traitée assez incomplètement à la tribune de l'Assemblée nationale.

Aucune question peut-être n'a été jusqu'à présent discutée avec plus de mauvaise foi dans la presse même. Quant à ce qui en a été dit à la tribune, on peut dire que la matière n'a nullement été envisagée, ni sous son côté de principe, ni sous son côté pratique.

Le citoyen général Cavaignac a reconnu, avec franchise et bonne foi, qu'il n'avait pas, pour son propre compte, aucune opinion formée ni sur le droit, ni sur le fait du cautionnement. Dans une autre occasion, le citoyen Bethmont, qui n'avait pas à son service une excuse de ce genre, a plaidé en avocat pour le cautionnement, comme en une autre circonstance il aurait plaidé contre. Ni le citoyen Flocon, alors ministre, et rédacteur, il y a quelques mois, d'un journal condamné le 22 février pour défaut de cautionnement, ni le citoyen Trélat, emprisonné autrefois comme gérant du *National*, ni le citoyen Marrast, exilé à Londres pour échapper à une condamnation de presse, n'ont pris la parole pour désavouer le citoyen Bethmont.

Il feut dire qu'au moment même où le citoyen Bethmont invoquait l'utilité du cautionnement contre la mauvaise presse, les deux journaux les plus éminents de la mauvaise presse, suivant le citoyen Bethmont, parlaient comme lui dans le sens du cautionnement; et ces deux journaux que le gouvernement exécutif a cru devoir sus-

pendre à raison de leurs tendances, seraient précisément ceux qui constitueraient leur cautionnement avec le plus de joie.

Donc l'appel aujourd'hui fait à la loi du cautionnement manquerait son but principal, si l'état de siège n'existait pas, et, ce but manqué, nous cherchons quel prétexte pourrait rester aux circulaires du citoyen procureur-général.

Le cautionnement a été, dans les institutions monarchiques auxquelles nous le devons, moins une mesure préventive contre les écarts de la presse, qu'un moyen d'aristocratiser le journalisme. La monarchie ne voulait pas qu'on pût être publiciste et homme de rien. Le cautionnement créait une sorte de gentilhommerie au profit des privilégiés du journalisme. Il interdisait la discussion politique à quiconque n'avait pas déjà un commencement de fortune, et ce qu'on appelle une position dans le monde.

Le cautionnement ne peut donc pas être une institution républicaine; il jure avec les trois mots d'égalité, de fraternité et de liberté. En effet, il confère à quelques-uns un droit qui est le patrimoine de tous; il donne à ceux-ci une arme offensive à laquelle ceux-là ne peuvent prétendre; il arrête la libre expression de la pensée pour qui n'a pas le droit de se racheter du silence à prix d'argent.

Les lois de septembre avaient, en 1835, modifié la législation sur la presse de 1830 et 1832. Les lois de septembre sont abrogées: peut-on faire revivre les lois qu'elles avaient modifiées et détruites? Voici, avant tout, une question légale qu'il suffit d'indiquer pour qu'elle soit résolue.

Punissez sévèrement les écarts de la pensée, proportionnez la peine à l'attentat; mais ne créez point pour le plus grand nombre des obstacles qui disparaissent devant les élus de la fortune.

La presse n'est pas cautionnée en Belgique; nous ne dirons pas qu'elle n'abuse jamais de ses droits, mais nous dirons que, si ses écarts sont rarement punis, ce n'est pas que les moyens de répression manquent; c'est que le mépris public en fait justice avant les tribunaux eux-mêmes.

La maison, posée au milieu de ce jardin à végétation splendide, semblait sortir d'une corbeille fleurie. Les eaux des gradins supérieurs se déversaient dans des bassins creusés en entonnoir, et formaient de chaque côté une jaillissante cascade au murmure sonore. Une haie de saules et de cotonniers aux gousses épanouies bordait la huerta du côté de la rivière.

C'est dans ce cadre délicieux que l'aube éclatante d'un jour du mois d'août 1797 éclaira la plus charmante fille d'Eve endormie que l'imagination d'un poète se fût plu à rêver dans un pareil désert.

Son front blanc comme la neige annonçait la grâce et l'innocence; un amant eût cru y voir resplendir l'étoile dont les fées avaient le privilège de douer les jeunes filles qu'elles acceptaient pour filleules. Il y avait comme un souffle onduleux et caressant dans les admirables cheveux châtain clair dont les boucles abondantes venaient frissonner sur son cou pur et rond comme celui d'un cygne, encadrant l'ovale doucement allongé de son visage. Ses sourcils longs et arqués étaient d'un noir bleuâtre: les cils de ses paupières, fournis et recourbés comme de petites plumes soyeuses, devaient ajouter une irrésistible expression de tendresse au sourire de ses yeux; elle avait le nez droit, fin et rose, la bouche fraîche, vermeille, légèrement relevée à la commissure des lèvres. Toute sa physionomie avait un caractère de distinction et de rêverie vraiment séréphiques.

Son reboso, écharpe de soie bleue et blanche avec laquelle les Mexicaines se voilent la tête et les épaules, — et qui presque toujours les enveloppe assez étroitement jusqu'à la ceinture, pour ne laisser entrevoir que l'éclair de leurs yeux; — son reboso était suspendu à une liane. Une tunique brodée à manches courtes, frangée de guipures, préservait son sein et ses épaules du hâle et du soleil. Le jupon de soie, qu'une ceinture de crêpe de Chine écarlate faisait bouffer autour de sa taille souple, laissait passer ses petits pieds cambrés, dont la teinte rosée brillait sous le sésau de ses bas découpés à jour.

A son col était suspendue une chaîne d'or très mince, au bout de laquelle tremblaient deux petits médaillons contenant l'un des cheveux blonds, l'autre un portrait d'enfant qui avait une ressem-

La presse n'est pas soumise, en Angleterre, à d'autres cautionnements qu'à la garantie qu'exige de l'écrivain l'imprimeur responsable solidairement avec lui; et, en Angleterre, l'exercice de la profession d'imprimeur est complètement libre.

La révolution de Février a détruit le cens électoral comme celui d'éligibilité: elle a proclamé le suffrage universel.

La presse seule gardera-t-elle l'aristocratie du cens; et le journalisme légal du citoyen Bethmont remplacera-t-il le pays légal du citoyen Guizot?

### LE GOUVERNEMENT PROVISoire ET LA CONSTITUANTE.

Ni le gouvernement provisoire, ni la constituante n'ont répondu au vœu de la révolution, de laquelle ils sont sortis. Si le premier fût entré dans la voie de réformes sociales, nul doute que l'autre l'y eût suivi; car cette dernière, quoi qu'on en puisse dire, sans être républicaine, a donné une teinte radicale à ses actes, ce qui nous fait dire qu'elle l'est quasi. Mais, pour qu'il en fût ainsi, il eût fallu au pouvoir d'autres hommes que ceux que le peuple y avait placés. Ledru-Rollin avait de très-bonnes intentions, sans doute; mais il manquait de cette volonté démocratique indispensable dans des moments décisifs. Dupont (de l'Eure), outre qu'il était très-âgé, n'avait pas cette habileté, cette habitude des affaires qui constitue un homme d'État. Lamartine est un beau diseur, un poète, mais ne sait qu'endormir, ne pouvant mieux faire. Arago est éminent en science, mais il n'est pas de taille à diriger le gouvernail du vaisseau d'une république démocratique. Crémieux, dont les opinions démocratiques étaient encore peu solides, devait hésiter, même reculer devant l'idée des réformes. Subervic est un militaire; et l'on sait quelles sont les idées régénératrices d'un soldat. Marie, sous le gouvernement de Louis-Philippe, eût été un ministre avancé; sous le gouvernement de Février, il n'était qu'un pygmée. Bethmont était moins avancé encore. Carnot offrait quelques garanties comme homme aux idées socialistes, si nous devons en juger par son passé; mais, faible de caractère, le cœur lui eût manqué à l'application d'institutions sociales. Goudechaux est un financier routinier, qui n'offrait aucunes garanties à la démocratie.

blance extraordinaire avec la figure de la jolie dormeuse.

Cette jeune femme avait dû s'endormir de fatigue, après une longue et inquiète attente, au pied d'un frangipanier, car son sommeil était agité, — et ses lèvres s'entr'ouvraient par moments et balbutiaient les paroles sans suite d'un rêve.

Cependant, malgré ce calme et ce silence, elle n'était pas seule à cette heure dans la huerta. Si elle se fût tout à coup réveillée en sursaut, et que son regard eût suivi la direction de l'Uris, elle eût certainement jeté un cri d'épouvante.

Au milieu des flocons blancs et des gousses épanouies des cotonniers se dressait une tête noire et laineuse; d'une forme presque triangulaire, et dont les gros yeux jaunâtres saillaient sur un front déprimé. A voir la bouche béante et l'immobilité des traits de ce nègre, on eût pu la croire pétrifiée, si on n'eût pas fait attention à l'éclat fauve de ses yeux, attachés sur la jeune femme et luisant comme deux vitres glacées d'or par les derniers rayons du soleil couchant. L'émail de ses dents blanches tranchait sur la couleur de ses lèvres, crispées par un rictus sardonique et cruel. Une admiration naïve, mêlée d'un sentiment d'avidité et de désir sauvages, se peignait sur cette face terrible. La poignante émotion dont le nègre était saisi ne se révélait point par un tremblement de muscles, mais bien par la pâleur visible qui altérait la teinte d'ébène de sa peau. Il n'eût pas été dans une plus profonde extase devant le fétiche informe de ses pères. Il y avait réellement de l'adoration dans son cœur tandis qu'il contemplant la dormeuse comme une merveille étrangère et inconnue.

— Qu'elle est belle! murmura-t-il enfin en poussant du fond de sa poitrine un soupir pareil à un ouragan. Oh! elle est seule! Le maître est loin; il y a longtemps que je veux me venger de lui.

Sa figure de bronze se dilata et perdit tout à fait son expression d'admiration hébété.

— Si je l'emportais dans mes bras, reprit-il avec un sourire féroce, après avoir mis le feu à l'habitation? Je n'ai qu'à poser ma main sur sa petite bouche, et elle aura beau crier, on ne l'entendra pas.

Il écarta encore de la main les gousses des cotonniers et s'avança en rampant sur ses genoux, non sans une sorte d'hésitation et de

### Feuilleton du Peuple Souverain.

#### LES CHERCHEURS D'OR,

NOUVELLE.

I.

La province d'Arispe est encore aujourd'hui une des plus désertes du Mexique. Aussi les rares voyageurs qui la parcouraient dans les dernières années du dix-huitième siècle, sans espoir d'y rencontrer jamais l'équivoque hospitalité de la venta et de la posada, étaient-ils singulièrement surpris de découvrir tout-à-coup, au sein de ces solitudes, une habitation délicieusement située, à peu de distance de la puerta del Cajon.

Les Mexicains donnent ce nom bizarre à la gorge où l'Uris, une des branches principales du Rio-San-Miguel, commence à s'encaisser entre un amphithéâtre de rochers et la chaîne de montagnes qui va du sud au nord.

Les croupes de cette sierra s'étagent en gradins immenses chargés d'arbres. Des saules et des trembles baignent leur verte chevelure dans le lit de la rivière, qui, torrent furieux pendant la mauvaise saison, devient l'été une route charmante découpée en capricieux zigzags.

Les rochers du bord opposé sont comme voilés d'un rideau frémissant de lianes, de capillaires, de scolopendres et d'arbustes qui, dans les sites resserrés, forment une arche de verdure sur l'Uris.

Dans les tempêtes d'hiver, les eaux jaillissent et roulent du haut des pitons magnétiques de la sierra, entraînant avec elles des sables chargés d'or.

L'habitation dont nous venons de parler, modestement composée d'un rez-de-chaussée en pisé et percée de quelques fenêtres à barreaux de bois, s'élevait sur un des plateaux que le feu avait défrichés.

Elle était entourée d'une luxuriante huerta; les massifs de grenades, de pêchers et d'arbres à coings étaient la richesse du lieu; par l'abondance de leurs fleurs roses, pourpres et blanches.

Louis Blanc eut bien voulu faire quelque chose pour la cause que nous défendons ; mais, trop hardi dans ses propositions et empêché par ses collègues qui ne voulaient que promettre, il n'a excité que des murmures. Armand Marrast avait des goûts trop aristocratiques pour vouloir une république démocratique. Ferdinand Flocon n'était qu'une face de la République, car il ne la comprenait que politique ; ensuite, d'une confiance extrême, il croyait trop facilement ce qu'on lui disait. Albert, peu familiarisé avec les affaires publiques, était obligé de se mettre à la remorque de ses collègues ; il est même douteux qu'il eût des notions de socialisme. Il manquait donc à ce gouvernement et l'homogénéité et le bon vouloir, ce qui a dû faire sombrer le vaisseau de l'Etat.

De tels hommes eussent bien été, pour la plupart, aux affaires publiques dans des temps ordinaires ; mais au jour où il fallait donner au pays une impulsion révolutionnaire, ils n'étaient pas à leur place, et il était de leur devoir de laisser à d'autres le soin d'accomplir cette œuvre de régénération. En agissant de la sorte, ils eussent bien mérité de la patrie, tandis qu'aujourd'hui, ils sont confus et déconcertés, et ils sont cause que nous avons une chambre au-dessous de la révolution, ce qui fait que nous avons tant de peine à surmonter le torrent de la réaction royaliste, et que les institutions dont on nous a dotés sont semi-monarchiques-républicaines. N'en est-il pas de même du gouvernement du général Cavaignac ? Nous offre-t-il plus de garanties ? Nullement. Nous cherchons partout des républicains et nous ne voyons que des hommes bien intentionnés, il est vrai, mais qui ne sont rien moins que ce qu'ils devraient être. A toi donc, ô peuple, de savoir choisir tes défenseurs ; à vous, hommes de parti, de comprendre ce que vous pouvez faire pour la cause que vous défendez, et de n'accepter d'autres fonctions que celles que vous vous sentez de force à remplir. Car, sachez le bien, il y a plus de mérite à être utile au second rang que d'être nuisible au premier. A. M.

## UNE PROPÉTIE.

On lisait dans la *Démocratie* du 27 mai 1845 :

« M. Ledreuil, prêtre nouvellement ordonné, prêchant jeudi dernier, dans l'église St-Bloch, en faveur de la société des jeunes ouvriers, a prononcé ces paroles :

« Les ouvriers ne jouissent pas des droits auxquels ils doivent prétendre ; c'est aux riches et aux puissants à compter avec eux. Est-il besoin de leur dire que le prolétaire a la torche en main, qu'il ne faut qu'une étincelle pour l'allumer, et qu'il la portera bientôt enflammée dans les châteaux et les palais, en faisant entendre des cris de détresse et de vengeance.

« Ne sait-on pas par l'expérience de 1793 que les privilèges autorisés par la loi, tombent avec le temps ? »

Voilà assurément une prophétie, s'il en fut jamais. Le jeune prêtre prédisait alors ce qui arrive en ce moment. Car la réaction a beau faire, la révolution sociale s'accomplit et s'accomplira malgré l'opposition intéressée de la vieille société qui s'écroule.

## Actes Officiels.

Un arrêté du président du conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, nomme les membres de la commission municipale et départementale, chargés d'exercer provisoirement les fonctions attribuées au conseil général de la Seine et au conseil municipal de Paris.

Un autre arrêté nomme le citoyen Carteret conseiller

timidité singulières. Bientôt il se trouva si rapproché de la jeune femme, qu'en se penchant pour la regarder curieusement, il entendit le souffle de sa respiration entrecoupée, puis sentit cette douce haleine frissonner sur son bras étendu, et enfin crut voir remuer les paupières de la belle endormie comme si ses yeux allaient s'ouvrir. Il frémit alors, soit qu'il craignît d'être fasciné par le premier regard de sa maîtresse ainsi que par un éclair, soit qu'il craignît lui-même de l'épouvanter. Peut-être céda-t-il à ce sentiment d'infériorité et de respect involontaires que subissent les nègres devant les blancs et la bête féroce devant l'homme. Toujours est-il que cet hercule noir recula doucement.

Au même instant son oreille subtile, comme celles de tous les sauvages et de tous les habitants des déserts, perçut un son régulier et continu semblable au froissement d'écaillures visqueuses sur l'écorce verte et fraîche des arbres.

Les yeux du nègre se dilatèrent extraordinairement, un frisson tordit tous ses muscles, et il parut prêt à s'enfuir ; mais il se raidit contre cet instinct de lâche effroi, en regardant sa jeune maîtresse toujours endormie ; il s'enfonça dans l'herbe haute et les lianes qui tapissaient le sol, et écouta, l'oreille collée à terre.

Le même clapotement onduleux se répétait sans réveiller la femme blanche.

Enfin, il vit s'élever du haut d'un palmier un serpent qui se déroulait et s'entortillait aux branches comme la lanterne d'un fouet. Sa tête arrondie, étoilée d'une grande tache rousse en forme de croix, se jouait, avec un sifflement joyeux, au milieu des touffes de huaco, ou liane à fleur bleues, qui s'enguirlandaient autour du tronc lisse et droit de l'arbre. D'autres taches symétriques marbraient son dos, les unes dorées, noires ou rouges bordées de blanc, les autres d'un vif écarlate, semées de points et entourées d'un cercle plus clair comme ces yeux brillants qui décorent la queue du paon ou les ailes des beaux papillons.

C'était un spectacle horrible de voir cette charmante créature endormie, menacée des embrassements fétides et mortels du hideux animal.

Le nègre regardait cette scène avec des yeux égarés par l'indécision et tout en portant la main à la ceinture de son calçon de

d'Etat, en remplacement du citoyen Vincent, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Sont nommés : les citoyens Benoit Champy, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Florence ; A. de Reyneval, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Naples ; de Fontenillat, aspirant diplomate à la légation de Florence, à Hanovre.

## Correspondance particulière du Peuple Souverain.

Paris, 8 juillet 1848.

On s'attendait généralement que l'état de siège serait levé hier matin, et l'on disait même que le citoyen général Cavaignac et le citoyen général Lamoricière en avaient donné l'assurance positive. Aussi a-t-on été étonné d'entendre hier le citoyen président du pouvoir exécutif déclarer que l'état de siège lui était encore nécessaire et qu'il devait être longuement prolongé. Le citoyen Cavaignac n'a pas poussé plus loin ses explications, mais on ajoutait dans la salle des conférences qu'il ne voulait pas lever l'état de siège avant que les conseils de guerre eussent jugé tous les individus compromis dans l'insurrection de juin. Si cette nouvelle était vraie on doit en conclure que l'état de siège durera encore au moins 3 mois. Car, il y a en ce moment plus de 20,000 inculpés, il se fait tous les jours de nouvelles arrestations et de nouvelles perquisitions domiciliaires. La commission d'enquête est loin d'avoir interrogé tous les prévenus et l'on ne croit pas qu'elle puisse commencer à les faire comparaître avant une quinzaine de jours devant les conseils de guerre.

Il est constant que l'on n'a procédé jusqu'à présent à aucun jugement, à aucune condamnation contre les prévenus, et tous les bruits d'exécutions militaires qui avaient été répandus pendant les premiers jours qui ont suivi les événements de juin étaient sans fondement.

Le système qu'on a adopté de ne commencer les jugements des conseils de guerre qu'après l'interrogation de tous les prévenus, aura nécessairement un résultat contraire à celui qu'on en attend. On veut envelopper dans les condamnations à la transportation le plus grand nombre possible de coupables. On n'a pas l'intention cependant de faire condamner à cette peine tous ceux qui se sont battus sur les barricades et dont le nombre dépasse 35 à 40,000. Mais nous croyons même qu'il sera difficile de se montrer sévère à leur égard si leur nombre atteint 10,000. Nous aurions préféré que les conseils de guerre fussent appelés dans un délai de 8 jours à statuer sur le sort des plus compromis, sauf à promettre ensuite leur grâce à ceux qui feraient des révélations de nature à découvrir les vrais coupables, chefs et meneurs de la conspiration.

Quant à la foule des malheureux qui se sont battus soit par misère, soit par suite de suggestions perfides, on aurait pu se montrer plus indulgent à leur égard.

Le comité de l'agriculture va examiner une proposition des citoyens Casabianca, Napoléon Bonaparte, Pierre Bonaparte, Conti, Piètri et Abbatucci, ayant pour objet l'assainissement et la colonisation du littoral de la Corse, et spécialement de la plaine orientale depuis Bastia jusqu'à Bonifacio, ainsi que le dessèchement des marais de Calvi et de Saint-Florent.

Le rapport du citoyen Pascal Duprat, présenté le 5 juillet, au nom du comité du travail, sur la proposition du citoyen Wolowski, tendant à abroger le décret du 2 mars, qui limite le nombre des heures de travail, conclue à l'adoption de cette proposition, par cette considération que ce décret est nuisible aux intérêts de l'industrie et contraire à la liberté du travail.

— Cette nuit, des insurgés qui étaient parvenus à se

toile rayée ; son cou long et osseux se tendait gauchement hors de l'herbe, et une sorte de sourire haineux et stupide faisait grimacer ses traits courutés par la petite vérole.

— Le serpent a senti la chair de nègre, murmura-t-il, et il va mordre de la chair blanche. Oh ! oh ! oh ! comme le serpent me vengera bien ! Il va presser de ses froides écailles, il va étouffer sous ses anneaux gluants cette belle Elisabeth dont je n'osais pas toucher le doigt ! Ah ! le maître ne l'embrassera plus devant moi, tandis que je chasse les moustiques de leur front avec l'éventail de plumes ! Et il ne me frappera plus de son nerf de bœuf parce que l'éventail tremble dans ma main, lorsque je la vois lui sourire ! Morte, elle ne sera plus à personne !

Et absorbé par cette irritante pensée de vengeance, de jalousie et de passion aveugles, il resta immobile à regarder les évolutions du serpent.

Le monstre continuait à se balancer joyeusement aux branches, faisant chatoyer ses anneaux diaprés aux premiers rayons du soleil levant et les emmêlant jusqu'à ce que, dans ses jeux curieusement étudiés par l'esclave, ses yeux ronds se fixèrent sur la ceinture écarlate que portait la jeune femme, dont la tête reposait sur un de ses bras nus gracieusement arrondi.

Le serpent laissa alors échapper un âcre sifflement, et fit trois ou quatre tours sur lui-même comme s'il eût voulu se disposer à entourer sa victime d'un cercle mortel.

Soit fatigue ou suite de rêve, un soupir sortit de la poitrine oppressée de la dormeuse, et elle étendit en l'air son autre bras éblouissant de blancheur avec le geste instinctif d'une personne qui veut conjurer un danger imminent.

A cette vue, le nègre ne put conserver son sang-froid sauvage ; une sueur froide mouilla ses cheveux crépus, et il se mit à ramper dans l'herbe après avoir serré entre ses dents une baguette d'acier, flexible comme un jonc, qui ne quittait jamais sa ceinture ; une pensée rapide comme l'éclair et inspirée par un amour insensé lui était venue.

— Elle va mourir, se disait-il. Entre elle et la mort, il n'y a qu'un moi. Si je l'empêche de mourir, elle est à moi, elle m'appartient, elle est mon bien ! Qui sait si ce n'est pas mon Fétiche qui m'a

soustraire à toutes les recherches, ont été surpris à Montmartre par une patrouille de la garde nationale. Une fusillade assez vive a été engagée. Cinq hommes ont été tués, dont deux gardes nationaux et trois insurgés. La garde nationale a de plus fait plusieurs prisonniers.

— La police a arrêté cette nuit deux hommes et une femme qui faisaient des signaux de nuit rue Neuve-des-Bons-Enfants. Ces signaux correspondaient, dit-on, avec Montmartre.

— On assure que le ministre des finances a déclaré à un grand nombre de représentants que, par suite de la situation du trésor, la réforme postale serait ajournée à la prochaine législature.

— Il est question d'un grand banquet fraternel que la garde nationale de Paris donnerait aux officiers de l'armée, de la garde nationale mobile et des gardes nationales de province, qui seraient encore à Paris au moment du banquet.

— Le chapitre et la fabrique de l'église métropolitaine de Paris viennent de décider que la statue de Mgr Affre, archevêque de Paris, serait placée dans une des chapelles de l'église.

— On assure que plusieurs propriétaires de la rue Louis-le-Grand, au coin du boulevard, ont fait part à la police d'un bruit sourd qu'ils entendaient dans leurs caves, la nuit, et qui indiquerait le creusement d'une mine souterraine dans les environs. Cette indication, quoique très-vague et peut-être sans portée réelle, a paru à l'autorité devoir mériter toute son attention.

— Les journées de juillet ne seront pas fêtées cette année. Cette anniversaire paraît être reniée par la révolution de Février, comme ayant inauguré le gouvernement de Louis-Philippe.

— Le cœur de Mgr Affre, archevêque de Paris, a été déposé et sera conservé dans l'église des Carmes, rue de Vaugirard, où il reposera sous un marbre tumulaire.

— On assure qu'il est question de concentrer dans les départements du centre un certain nombre de régiments, par suite du projet formé par le gouvernement de faire juger Barbès à Riom.

— On dit que le sarcophage sur lequel sont déposés les restes des victimes de juin, doit être transporté la nuit prochaine à la Bastille. De forts détachements de garde mobile doivent accompagner le sarcophage.

— On parle de nombreuses réunions d'ouvriers typographes, par suite de l'avis relatif au cautionnement.

— Ce matin, six gardes marine ont été arrêtés au palais national et envoyés à la prison de l'Abbaye, comme accusés de rébellion.

— Il est arrêté que l'uniforme de la garde mobile sera modelé extérieurement sur celui de la ligne, à l'exception seulement des boutons qui continueront à être argentés, au lieu d'être jaunes comme dans la troupe de ligne.

## OBSEQUES DE CHATEAUBRIAND.

Avant-hier 8 juillet ont eu lieu à Paris, les obsèques du citoyen Chateaubriand, en présence d'une assistance nombreuse et choisie. Dans la cour de l'hôtel étaient rangés en bataille deux détachements appartenant aux 6<sup>e</sup> compagnie du 2<sup>e</sup> bataillon et 2<sup>e</sup> du 3<sup>e</sup> bataillon du 61<sup>e</sup> de ligne, venus pour rendre les honneurs militaires au membre de l'Académie française et au grand officier de la légion d'honneur. A midi 1/4 a eu lieu la levée du corps, il a été placé sur un modeste corbillard traîné par deux chevaux.

Les citoyens Hyde de Neuville, de Talara, J.-J. Ampère et de Rosambaud ont été désignés par la famille

inspiré de venir ici et de la sauver !

Il s'approcha insensiblement derrière la jeune femme, le visage ruisselant, et s'accrochant, serrant dans sa main la baguette d'acier et d'ivoire de l'œil tous les mouvements du serpent.

Soudain ce dernier s'élança comme une flèche pour s'enrouler autour du cou de la pauvre dormeuse, mais déjà le nègre, bondissant comme un chat-tigre, s'était redressé, et faisant siffler et tourbillonner sa terrible baguette, comme s'il eût fait le moulinet, il brisa les vertèbres du monstre, tandis qu'il étendait son bras noir comme un bouclier devant le charnant visage d'Elisabeth. La gueule du serpent exaspéré par la douleur atteignit le bras de l'esclave, qui réprima un ragissement de douleur en se sentant mordu. Il se dégarga vivement de cette affreuse étreinte et écarta sous son pied la tête tachetée de l'animal en souriant et sans quitter des yeux la jeune femme.

— Le noir est médecin et il ne craint pas les serpents, murmura-t-il. Oh ! si mon pied pouvait se poser ainsi sur la face de mon maître !

Et en même temps il arrachait quelques fleurs bleues des lianes que les Mexicains nomment huaco, il mâchait les feuilles et les appliquait sur la piqûre : c'était un remède infailliable pour la guérir et empêcher le bras de gonfler.

— Maintenant j'ai gagné mon salaire, ajouta-t-il, et se courbant, il contempla avidement le bras satiné de sa belle maîtresse ; puis, saisi d'un transport insensé, il appuya frénétiquement ses lèvres saillantes sur la main blanche et mignonne d'Elisabeth.

L'impression ardente de ce baiser la réveilla. Son bras se retira vivement, comme si l'empreinte d'un fer chauffé à blanc l'eût brûlé, et ses grands yeux, vrais bleus qui semblaient réfléchir le ciel, s'ouvrirent égarés par le doute et la surprise. Leur nuance claire et lumineuse se dégarga du nuage du sommeil comme le rayon doré qui illumine et dissipe le brouillard, et elle vit le nègre debout devant elle, avant d'avoir pu se rendre compte de son brusque réveil.

— Que faites-vous ici, Acacia ? demanda-t-elle vivement, qu'avez-vous à m'annoncer ?

Le nègre étendit silencieusement sa main vers le serpent dont

pour tenir les cordons du poêle.

Après le maître des cérémonies et les membres de la famille venait la grande députation de l'Académie française : Les citoyens Villemain, Lebrun, Droz, Ste-Beuve, Patin, Mignet.

Puis un certain nombre de représentants qui avaient voulu honorer une de nos gloires. On remarquait les citoyens Crespel, Carreau, Lequestrel, Méaulé, (de Rennes), Legears; de la Rivière, de la Rochette, Octrederne, Poujoulat, Laroche Jacquelin, Dupin (ainé), Barthélemy, Berryer, Bécharde, etc.

Les députations de gens de lettres, des auteurs dramatiques, etc.

Une députation de huit élèves de l'école normale.

Puis un monde d'illustrations : Béranger, presque tout l'institut, Jules Janin, Armand Bertin, Charles Maguin, Vitet, comte Molé, duc de Cazes, l'Hermonier, vicomte de Conny, Lubis; nettement des gardes nationaux de la Bretagne, journalistes, hommes de lettres, artistes, savants, gens du monde, étudiants de toutes nos grandes écoles, avaient voulu adresser un dernier adieu au grand génie que la France vient de perdre.

Après le service, le corps a été déposé dans un caveau pour être transporté ce soir à Combourg et non à Cherbourg comme on l'a dit, lieu où l'illustre défunt a fait disposer sa dernière demeure sur un rocher d'où l'on ne voit que le ciel et l'océan.

— On disait ce matin qu'une réunion fort nombreuse de bretons résidant à Paris, a dû avoir lieu hier au soir, et que sur la proposition de l'un d'eux, homme de lettres, mais dont on n'a pu nous dire le nom, il été adopté à l'unanimité, que tous les compatriotes du citoyen Châteaubriand prenaient le deuil pour un an, en l'honneur de l'illustre écrivain.

## ARRESTATION DU CHEF D'ESCADRON CONSTANTIN.

On lit dans la Gazette des Tribunaux :

« Lorsque, par le décret du 27 juin, l'Assemblée nationale attribua à la juridiction militaire la connaissance des faits des 23 juin et jours suivants, il fallut, de toute nécessité, adjoindre aux citoyens rapporteurs habituels près les deux conseils de guerre, de nombreux substituts pour la prompte expédition de l'instruction. Presque tous les officiers d'état-major étant employés au service militaire de la place de Paris, on eut recours aux officiers attachés au dépôt de la guerre, placé sous la direction du général de division Pelet. Trois chefs d'escadron, désignés par cet officier général, furent détachés du service de la carte de France et mis à la disposition du général commandant la première division militaire, pour être employés au service de l'instruction judiciaire déjà commencée par le commandant Courtois d'Hurbal; ces trois officiers étaient les citoyens Bourguignon, Constantin et de Tisseuil.

Depuis six jours ils remplissaient leurs fonctions, lorsque, mercredi soir, vers 5 heures, un monsieur habillé de noir se présenta, demandant à parler au chef d'escadron Constantin, qui, dans ce moment, était occupé à classer les dossiers de l'instruction suivie contre les inculpés qu'il venait d'interroger.

Sur le désir exprimé par le visiteur d'avoir un entretien particulier, le commandant Constantin quitta son siège et suivit le monsieur dans un des coins de la pièce où se trouvaient les autres substituts rapporteurs. La conversation qu'ils eurent ensemble ne dura pas longtemps, et bientôt on vit, traversant la cour des Tuileries,

le noir personnage donnant le bras au commandant Constantin en grand uniforme, mais qui ne s'était pas donné la peine de prendre son chapeau. Ils se dirigèrent vers la sortie qui donne sur le Pont National; en passant devant les factionnaires, le commandant reçut leur salut militaire par la présentation des armes, et, aussitôt qu'il fut arrivé sur le quai, plusieurs autres personnages le saluèrent en l'invitant à monter dans une voiture, dont le cocher tenait la portière ouverte.

Jusqu'à là, le commandant Constantin ne s'était nullement défé des prévenances et des politesses dont il était l'objet. Mais dès qu'il se vit entouré par des personnages qu'il ne connaissait pas, il se retira et demanda si c'était une mystification.

Le monsieur aux formes si polies, qui n'était autre qu'un commissaire de police, tira de son portefeuille un mandat d'amener en bonne forme qu'il exhiba au substitut rapporteur et l'invita sans autre explication à le suivre au palais de l'Assemblée nationale, devant la commission chargée de poursuivre une enquête sur les événements du 15 mai et des 23, 24, 25 et 26 juin. A cette exhibition le commandant Constantin se récria très-vivement contre l'erreur ou la méprise dont il était l'objet; mais la voiture se mit en marche, et au bout de quelques minutes, cet officier supérieur est introduit dans le cabinet des juges d'instruction délégués par le pouvoir militaire et chargé spécialement de procéder à son interrogatoire.

Suivant quelques versions, le commandant Constantin, dont le domicile est rue St-Antoine, 214, à côté de l'église Ste-Marie, près de la place de la Bastille aurait été vu, dans les journées du samedi 24 et le dimanche 25, vêtu en ouvrier et couvert d'une casquette, au milieu des barricades de ce quartier, prenant part à la lutte et excitant les insurgés à faire bonne contenance. Ces révélations seraient arrivées à la connaissance de l'autorité par les aveux et les déclarations faits devant les magistrats instructeurs par plusieurs des hommes arrêtés dans le faubourg St-Antoine.

On assure également que cet officier attaché comme nous l'avons dit au ministère de la guerre avait proféré au milieu des insurgés d'affreuses paroles contre l'illustre général chef du pouvoir exécutif. Ce sont là des déclarations que la commission a considérées comme charges suffisantes pour ordonner l'arrestation du commandant Constantin sous l'inculpation d'être l'un des auteurs faiseurs ou instigateurs qui ont préparé ou encouragé les insurgés à s'armer contre leurs concitoyens et contre le gouvernement établi par la souveraineté nationale.

Au moment où nous écrivons, le commandant Constantin, qui a été interrogé est encore détenu au secret. Le citoyen juge d'instruction Frayssinaud est spécialement chargé de cette affaire. Le citoyen commandant Constantin qui, après la révolution de février, fut nommé par le citoyen général Subervie, ministre de la guerre, chef de son cabinet, s'était présenté aux électeurs de la Seine comme candidat à la représentation nationale. Voisin du faubourg St-Antoine et honorablement connu de ce quartier, le commandant fit distribuer de nombreuses circulaires de sa profession de foi dans les classes ouvrières, et se rendit dans plusieurs clubs où il eut l'occasion de développer largement ses principes démocratiques.

Du reste le commandant Constantin était connu partout comme un honnête homme et un bon citoyen dévoué à son pays, il est à désirer qu'il se justifie complètement.

— Ecoutez, maîtresse, dit le nègre.

Elle prêta l'oreille. — et n'entendit d'abord que le jaillissement sonore des cascades et le babil joyeux des oiseaux éveillés sur la branche.

Puis peu à peu le frêle tintillement d'une clochette résonna dans l'air, — et enfin le galop du cheval au poitrail duquel elle était attachée retentit sur les éclats de quartz qui trouaient çà et là le sable fin de la rivière.

Acacia s'élança aussitôt au devant du voyageur si impatientement attendu, et que Elisabeth vit bientôt apparaître derrière la haie des saules.

C'était un homme d'une trentaine d'années au plus, enveloppé dans un *frezada*, sorte de grossière couverture bizarre de diverses couleurs; ses bottes de cheval (botas vaqueras), formées de deux peaux de chèvres tannées et curieusement gaufrées, étaient armées de longs épérons. Du bout de sa cravache plombée il fouettait avec une impatience colérique, tout en galopant, les buissons qui pouvaient cacher des serpents, les branches de chêne verts et de sapins auxquelles se tordaient encore les dépouilles de ces animaux et les lianes fleuries balancées par le vent avec un murmure qui se mêlait à celui des chûtes d'eau.

A juger d'après sa taille moyenne, mais souple et admirablement prise, il devait être agile et fort, et ses nerfs étaient sans doute comme des ressorts d'acier. Son nez busqué et son large front indiquaient l'homme né pour vivre dans les luttes violentes comme la salamandre dans le feu. Ses yeux d'un gris changeant et d'une mobilité singulière inquiétaient l'observateur par un continuel pétilllement d'ironie et de finesse pénétrantes. Ses lèvres minces et blêmes, formant comme une raie tracée au pinceau sous sa moustache fauve ou se crispant légèrement aux coins, n'annonçaient aucuns généreux sentiments, mais peut être un instinct de cruauté froide et tenace.

Cependant il paraissait élégant de tournure, distingué de manières, et son visage en se pliant au sourire prenait une fausse expression de douceur persuasive.

Acacia tendit son épaulé pour servir de *marébepe* à M. de Favières; qui s'élança légèrement à terre et lui demanda brusquement en lui jetant la bride;

P. S. Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons que par ordre de la commission d'enquête, tous les dossiers concernant les individus contre lesquels le citoyen commandant Constantin a commencé l'instruction, ont été apportés à l'Assemblée nationale.

## ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRESIDENCE DU CITOYEN MARIE.

Suite et fin de la séance du 7 juillet.

Adoption de l'ensemble du projet sur les caisses d'épargne. La discussion s'ouvre sur le projet concernant le remboursement des bons du trésor. Divers orateurs sont successivement entendus. Les articles mis aux voix sont adoptés. Adoption de l'ensemble du projet.

La séance est levée.

L'Assemblée n'aura pas de séance demain 8; les membres se réuniront dans les bureaux pour l'examen de divers projets de lois.

## Chronique locale.

La foire de Beaucaire se présente aussi bien que les circonstances peuvent le permettre; les assortiments sont assez étendus. Sauf quelques exceptions, les principales maisons de commerce qui ont coutume de tenir la foire sont à Beaucaire. Dans la rue des Couvertes, il y a très-peu de magasins à louer. Ceux de la rue des Bijoutiers sont tous occupés.

Nous augurons bien des suites, car il n'est rien en retard extraordinaire. Des acheteurs étrangers parcourent les rues de Beaucaire et font déjà des affaires.

— Le jeudi, 6 juillet, le caporal-fourrier de la 2<sup>e</sup> compagnie, 3<sup>e</sup> bataillon (section du Lycée), assisté d'un agent de police, s'est permis de pénétrer dans le domicile du citoyen Jallade, rue Mulet, 2, et de s'emparer de son fusil en son absence, malgré les protestations de sa femme et sans qu'aucun motif puisse légitimer cette mesure. Ces citoyens, pour donner à cet acte l'apparence d'un droit, ont prétendu que puisque le citoyen Jallade changeait de domicile il devait laisser son arme à la compagnie.

Mais il faut remarquer non-seulement qu'il ne quitte pas la ville de Lyon, mais encore qu'il a fixé son nouveau domicile dans la même section. On ne sait trop comment qualifier un tel acte d'arbitraire contre un citoyen français, domicilié à Lyon, jouissant de tous ses droits que rien n'a pu compromettre. Son arme est sous sa responsabilité; il n'y a pas de loi qui puisse autoriser des mesures aussi arbitraires; il est du devoir de tout honnête homme de protester et de porter ce fait à la connaissance du public. Nous espérons que l'autorité avertie empêchera le retour de pareils abus et s'empressera de faire rendre l'arme au citoyen Jallade.

— CHANTIER NATIONAL DE CHOULANS. — Je demande où se trouvent placées cette liberté et cette fraternité dont, depuis quatre mois, on nous casse la tête. Pour moi, je n'en vois pas à l'égard de certains travailleurs des chantiers nationaux. J'ai été placé chef d'escouade par l'escouade même, comme étant toujours prêt à soulager l'humanité souffrante. Trois hommes de mon escouade ayant trouvé de l'ouvrage pour quelques jours, je m'empressai alors, avec leur autorisation, de les faire remplacer mo-

— Eh bien ! a-t-on enfin des nouvelles de ce damné vagabond Terral ?

— Non, maître, répondit-il avec une joie secrète, il n'a pas reparu à l'habitation. Deux chasseurs qui ont passé ici avant-hier, croient l'avoir reconnu au milieu d'une troupe de dompteurs de chevaux sauvages.

— Ah ! de ces vaqueros qui se font du désert une patrie, répliqua Gontran. Ah ! le chien infidèle ne se soucie pas de rentrer à sa niche. Il peut compter, si je peux lui remettre la chaîne au cou, sur vingt-quatre heures de *cepo* au grand soleil !

En ce moment la jeune femme s'avança, et prenant la main de son mari dans les siennes, elle lui dit avec un accent de doux reproche et le visage rayonnant de joie :

— Te voilà enfin, Gontran ! j'ai été bien inspirée de t'attendre toute la nuit pour être présente à ton arrivée.

— A quoi bon ma chère ? répondit-il sèchement.

— J'étais si inquiète, mon ami ; je me sentais poursuivie de tristes pressentiments. Cette province est si déserte ! Mais enfin te voilà, toutes mes craintes sont oubliées et se perdent dans cet instant de bonheur.

— Vous êtes donc toujours la même, Elisabeth, dit M. de Favières, toujours le cœur tremblant et l'esprit en alarmes ! N'était-il pas plus sage de dormir tranquillement cette nuit dans votre chambre, sans vous inquiéter de moi et vous forger mille vaines chimères en tête ?

— Dormir tranquillement ! répéta la jeune femme en essayant une larme qui pendait comme une perle à ses cils ; le pouvais-je, quand tout mon sang frissonnait en songeant que vous voyagiez seul dans ce pays ? O Gontran, quand je me suis assoupie de fatigue tout à l'heure, j'ai eu un rêve affreux où je te voyais tomber dans un parti d'Indiens ou fuir devant une meute de vaqueros nomades qui gagnaient à chaque seconde du terrain sur toi. Oh ! j'aime encore mieux veiller que dormir ainsi !

— Bah ! reprit M. de Favières, il y a un Dieu pour les gens sans sou ni maille comme pour les ivrognes. Si j'avais rencontré un voleur, j'en aurais été enchanté, car j'aurais eu la ressource de le dévaliser et de ne pas rentrer les mains vides à l'habitation.

(La suite au prochain numéro.)

les tronçons s'agitaient encore dans l'herbe.

La jeune femme pâlit; tout son sang reflua à son cœur; elle recula avec un geste de dégoût et d'horreur.

Acacia sourit.

— Il n'y a plus de danger pour vous, maîtresse, dit-il. C'est moi que le malin a mordu, et je l'ai tué !

— C'est bien, Acacia, reprit-elle en surmontant son trouble; M. de Favières vous récompensera de votre courage.

— Le maître es loia ! dit le noir.

— Il doit revenir ce matin, répliqua Elisabeth, par le lit de l'Uris, voilà déjà plusieurs heures que je l'attends.

— Le maître oublie de veiller sur vous ! continua l'esclave.

Il dit ces paroles étranges dans sa bouche avec un accent qui fit involontairement tressaillir la jeune femme.

— Nous sommes en effet entourés de dangers dans ces solitudes, répondit-elle, mais nous avons de bons serviteurs qui nous aiment.

— Qui vous aiment ! répéta comme un écho lugubre la voix du noir.

Certes, il n'y avait rien de fort insolite à cela; cependant, l'expression de ces trois mots fut si âcre et si insolente, que Mme de Favières ne put s'empêcher de tressaillir et de regarder fixement son esclave; mais elle baissa forcément les yeux sous la flamme que rayonnaient les prunelles incandescentes du nègre.

Au même instant, un bruit imperceptible pour l'oreille d'un Européen fut entendu par Acacia. Il parut agité d'une tentation terrible, puis grommelant entre ses dents : — Il est trop tard ! Il s'inclina devant sa maîtresse et se disposa à s'éloigner.

La jeune femme secoua alors la frayeur vague et instinctive qui l'avait dominée depuis quelques minutes, et faisant signe à Acacia de demeurer, elle lui demanda de nouveau :

— Pourquoi êtes vous venu à la huerta ?

— Pour vous annoncer l'arrivée de votre mère, senora, répondit-il d'une voix humble.

— Enfin, s'écria Elisabeth avec un transport de joie, Gontran est de retour ! il ne lui est pas arrivé malheur, comme je le craignais tant ! ma patronne a exaucé mes prières de chaque jour et de chaque nuit ! je vais donc revivre ! il est revenu ! est-ce bien sûr, Acacia ? ne me trompez-vous pas ?

mentanément par trois pères de famille. Mais quelle fut ma surprise lorsque, huit jours après, un homme sans humanité, qui est le chef de brigade, Monsieur Rome, chevalier de la Légion-d'Honneur, aristocrate de première force, vint me signifier de chasser ces trois hommes, dont l'un a quatre enfants, et l'autre cinq dont le plus âgé n'a que neuf ans ! Je le demande à l'administration des chantiers : est-il plus juste d'occuper un chevalier de la Légion-d'Honneur à 2 fr. 25 c. par jour, sans compter la pension qu'il reçoit du gouvernement, que le père de famille sans ouvrage et sans pain pour lui, pour sa femme et pour ses enfants ? Je demande à l'administration que le recensement se fasse avec plus d'exactitude que par le passé, et que le pain du père de famille soit assuré comme celui du chevalier de la Légion-d'Honneur.

LECOTÉ,  
Chef d'escouade au chantier de Choulans.

Citoyen Rédacteur,

Il y a à peine un mois que des hommes du peuple et d'avenir se sont retirés des affaires municipales, que déjà sans leur tenir compte d'une tâche laborieuse, la ville est mise en émoi et le travailleur est livré à l'avarie et au dernier ridicule, ceci par une aristocratie qui se serait bien gardée de paraître aux affaires publiques en février et en mars, même en avril, mais qui a commencé à lever la tête en mai, et est audacieuse aujourd'hui. Je le demande, pourquoi toutes les manœuvres de nos réactionnaires, qu'elle est la cause de tant de paniques que ces matadors veulent inspirer ? N'y a-t-il pas quelque chose de méprisable pour certains hommes à agir de la sorte ? Ne méritent-ils pas d'être flétris par l'opinion publique et réprochés par le pouvoir ? Pourquoi en république des gouvernants qui ne sont pas républicains ? Le peuple l'est et doit l'être puisque l'ordre et la liberté sont des conditions nécessaires à son existence. N'est-il pas également généreux, lui qui sait faire la part du milieu social dans lequel nous nous trouvons ? Si par fois des paroles colériques sortent de sa bouche, c'est qu'il est en proie à tant de misères, à tant de vexations ! Et malgré cela, vous le voyez, vous qui le calomniez, au jour de la victoire oublier le passé pour vainement penser à l'avenir. Ce que veut le peuple, c'est l'ordre, la liberté et la justice, l'égalité pour l'exercice des droits et l'accomplissement des devoirs, la suppression des abus, plus d'autres privilèges que ceux que la nation accorde par son vote à la vertu et au talent ; que le travail soit un droit de la nature, et les droits une jouissance ; et que quiconque n'accepte pas ces conditions, soit puni par des lois ; que ce qui est impie et inique soit réproché, tels que monopole, usure, agio, comme étant autant de vols ; que l'industrie soit régie par des lois sages et le commerce dégagé de tout trafic.

Pour mettre un terme à tant d'iniquités, le peuple veut enfin l'organisation du travail, la solidarité, et pour atteindre ce but il comprend qu'il faut la tranquillité publique, la liberté de discussion, une loi qui régularise le droit d'association, ce qui ne peut être si l'administration prend en considération plutôt les intérêts particuliers que les intérêts généraux, si pour prévenir l'anarchie elle protège plutôt l'esprit de caste que l'opinion publique, si elle protège les écrivains gagés et rétrogrades au détriment des écrivains dévoués et progressistes.

Les travailleurs, eux, veulent ce qui est possible, rien que cela ni plus ni moins, mais ils le veulent parce que c'est réalisable, et ils lutteront tant qu'ils ne l'auront pas obtenu, car ils sont sincèrement démocrates. CURTIS.

### Allemagne.

TRIESTE, 18 juin. — La frégate à vapeur anglaise, le *Terrible* et le vapeur français *l'Asmodée* se sont rendus hier à Venise où leur présence pourra être plus utile.

VIENNE, 30 juin. — La perspective d'une prompt solution des affaires Lombardo-Vénitienne semble être mise de nouveau en question, attendu que les propositions de l'envoyé Morichini sont telles, dit-on, que l'honneur de l'Autriche a dû les repousser. On apprend d'une source digne de foi que l'on demande l'Issoujo et non l'Adige comme ligne frontière. En conséquence, le ministère a résolu d'envoyer en Italie des renforts de troupes considérables. (On parle de 30 à 35,000 hommes) afin d'activer avec la plus grande énergie les opérations ultérieures.

BERLIN, 30 juin. — Il paraît que l'on s'attend ici à une prochaine levée de boucliers. Un détachement de 400 hommes de la garde nationale a été envoyé hier à Spandau pour porter ici des munitions. Le conseil municipal, dans une audience qu'il a sollicitée du roi, a prié S. M. de faire venir des troupes dans la ville ou dans les localités les plus rapprochées de la capitale.

### Angleterre.

LONDRES, 6 juillet. — On lit dans le *Globe* : Le général Cavaignac, dictateur militaire de Paris, est d'origine Irlandaise, il descend de la race princière des Kavanags de Borris.

Peut-on pousser plus loin l'excentricité !

Les journaux Anglais ne contiennent pas de nouvelles, ils ne sont remplis que de commentaires sur la malheureuse insurrection qui vient d'avoir lieu à Paris.

### SUISSE.

Genève, 5 juillet. — Le gouvernement lombard vient de faire connaître, dans une proclamation, qu'il lui a été offert de reconnaître la séparation de la Lombardie de l'Autriche, à la condition d'abandonner Venise ; ce gouvernement a refusé ; il fait un nouvel appel au patriotisme des citoyens de toute l'Italie. Espérons que l'intrigue ourdie avec tant d'adresse, et dont les ramifications s'étendaient jusqu'en Suisse, pour conserver à l'Autriche une province en Italie, par laquelle plus tard elle aurait pu reprendre son influence sur la Péninsule, n'aura pas le succès qu'on en attendait. Il devient tous les jours plus clair, que cette intrigue se liait à l'espoir que nourrissait la réaction d'opérer en France un mouvement rétrograde. La vraie République, celle du 19<sup>e</sup> siècle, vient de triompher ; n'en doutons pas, les émancipations de nationalité entravées par les premiers essais de réaction, vont reprendre de plus belle. L'Italie doit être rendue indépendante, c'est une des conditions essentielles de la constitution de la liberté en Europe, c'est pour la Suisse entre autres, une question presque d'existence future. A la manière dont l'Allemagne se développe, l'influence des Etats qui la composent en dehors des frontières germaniques, deviendrait une espèce d'agression contre les autres nationalités, si, dès le premier jour, on ne savait pas faire à chacun sa part légitime. (Revue de Genève.)

Un malheur des plus inattendus vient de frapper le canton des Grisons. Nous avons à déplorer la perte d'un de nos concitoyens les plus respectables et les plus éclairés, M. Albertini de Ponte, président du gouvernement actuel. Depuis longtemps une noire mélancolie paraissait déjà s'être emparée de lui et les événements politiques semblaient se faire qu'augmenter en lui cette triste disposition. Un accès de désespoir lui a fait chercher la mort dans les flots du Rhin. Le pays entier, qui connaissait la profonde intégrité et les talents supérieurs de ce magistrat, donnera des larmes de regret à sa mémoire. Ses funérailles ont eu lieu aujourd'hui avec toutes les cérémonies dues au rang qu'il occupait. (Gazette de Lausanne.)

### Nouvelles diverses.

Le citoyen Lamartine adresse la lettre suivante au Constitutionnel :

« Au citoyen rédacteur du Constitutionnel.  
Citoyen,

« Par respect pour la crise de mon pays, comme par respect pour le bon sens public, je laisse passer sans y répondre ce flot de malveillance, de calomnie et d'absurdité qui submerge toujours pendant quelque temps les noms, les actes, les intentions des hommes que les événements élèvent ou précipitent dans les jours de révolution : la lumière se fera d'elle-même et rendra à chaque fait et à chaque homme sa véritable physionomie. Je ne suis point impatient de la justice, car je ne doute pas de l'avenir.

« Mais je lis en ce moment, dans votre numéro du 6 juillet, un fragment d'article emprunté au *Journal des Débats*, article dans lequel on pousse le délire de la calomnie jusqu'aux imputations suivantes :

« Dans les derniers jours de février, les pavés étaient à peine replacés, que le nouveau gouvernement songea à relever au besoin les barricades contre la garde nationale et contre la partie de la population que l'on prétendait animée d'un esprit réactionnaire, accusation qui frappe désormais tous les amis de l'ordre. Alors on forma secrètement un bataillon de barricades, dont les membres devaient servir d'instruments dans tous les quartiers, et on leur enseigna théoriquement l'art de les construire avec le plus de rapidité possible, et celui de les disposer avec le plus d'avantage. Les barricades étaient marquées sur un plan de Paris. On y avait indiqué aussi les édifices, les monuments à fortifier pour en faire des citadelles centrales. On ne s'étonnera plus, d'après cela, des savantes combinaisons déployées par les insurgés de juin. Ils suivaient un plan tracé sous les auspices mêmes du gouvernement. »

« J'avoue, citoyen, que, pour la première fois, la lecture de ces lignes odieuses me fait sortir du silence que je me suis imposé jusqu'au jour des explications. Me voir pour ma part transformer en professeur de guerre civile et en préparateur du carnage, moi qui ai offert tous les jours, depuis quatre mois, ma poitrine pour épargner une goutte du sang de mes concitoyens, il n'y a aucune réponse à cela, il n'y a qu'un cri d'indignation qui éclate au fond de l'âme, et que je vous prie seulement d'enregistrer.

« Recevez, citoyen, l'assurance de ma parfaite considération,

« LAMARTINE,

« Ex-membre du gouvernement provisoire et de la commission exécutive du gouvernement. »

— Une députée de femmes s'était présentée le 6, place de la Concorde, pour remettre l'adresse ci-jointe, qu'elle n'ont pu faire parvenir qu'après la cérémonie :

Au général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif.

Citoyen président,

« Tous les cœurs sont remplis d'une amère tristesse. Que cette funèbre solennité, nous vous en supplions,

soit consacrée par un grand acte de clémence et de générosité.

« Autrefois, les peuples babares immolaient leurs prisonniers sur la tombe des guerriers morts pendant le combat.

« Vous, chrétien, représentant d'une grande nation civilisée, accordez à nos prières, que sur la tombe de ceux que nous pleurons comme vous, l'on fasse un noble sacrifice de toutes les haines politiques, et qu'un décret d'amnistie, gage d'une généreuse et fraternelle réconciliation, ferme à jamais les plaies de notre chère patrie. »

— On assure qu'une colonne d'environ 250 hommes a surpris Vera avant-hier, à dix heures du soir, et y a proclamé les *fueros* et Charles VI.

Deux heures après, le général en chef Elio et les généraux Izarbe, Arroyo et Negurella se rejoignirent aux premiers avec environ 150 hommes.

De tous les points environnants, les volontaires affluèrent pour rejoindre le nouveau drapeau.

A Oyarzun, une compagnie de passage, voyant que le peuple se levait pour soutenir la cause carliste, se joignit aux volontaires, au cri de *Vivent Charles VI et les fueros!*

Dans les quatre provinces, la jeunesse se soulève et prend les armes.

L'étudiant de Villazar (Castille), avec d'autres chefs, vient d'entrer en campagne à la tête de forces imposantes. (Journal du Peuple.)

— On sait qu'au nombre des chefs qui commandaient les points les plus importants de l'insurrection, se trouvaient des hommes ayant appartenu aux corps licenciés de la garde républicaine, des Montagnards, des Lyonnais, etc. Ces corps avaient été dissous par le décret du 16 mai 1848, dont l'art. 5 portait que : « les officiers, sous-officiers, caporaux et soldats, composant les corps licenciés, conserveraient leur solde pendant 15 jours à dater de la signification de l'arrêté de dissolution. » Non seulement on avait toléré que les hommes licenciés conservassent leurs uniformes et leurs armes, mais le paiement de leur solde, qui devait finir le 1<sup>er</sup> juin, a encore été fait le 20 juin. La plupart de ces ex-gardes républicains arrêtés les armes à la main, ont déclaré qu'ils n'avaient pas cessé de toucher leur solde.

L'attention de la Commission d'enquête formée dans le sein de l'Assemblée nationale, a, dit-on, été appelée sur ce fait, et elle devra rechercher en vertu de quels ordres et sur quels fonds les paiements ont eu lieu.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

Aujourd'hui les principaux officiers rapporteurs près des deux conseils de guerre, se sont réunis au palais-de-justice, près du colonel Bertrand, chargé de la centralisation de toutes les procédures et de tous les interrogatoires. On ne connaît pas encore le nombre exact des inculpés ; les divers mouvements qui ont eu lieu de prison à prison, en ont jusqu'à présent empêché le dénombrement, mais on évalue à plus de 5,000 les interrogatoires déjà subis. La réunion des rapporteurs avait, dit-on, pour projet d'aviser promptement aux moyens de désigner ceux des inculpés qui, pris les armes à la main, sont dans le cas d'être transportés aux colonies, conformément au décret de l'Assemblée nationale.

On annonce qu'une commission spéciale va être désignée pour procéder à ce premier travail. Cette commission doit être composée de membres pris moitié dans l'armée, et moitié dans l'ordre civil et la magistrature.

### AVIS.

On demande plusieurs personnes d'une bonne moralité, pouvant se présenter devant la société pour recevoir des souscriptions.

S'adresser place de la Préfecture, 15, au 4<sup>e</sup>.

### BOURSE DE PARIS

du 8 juillet 1848.

Cours de clôture.	Camp. 15 cour.
St-Germain. 140	140
Versailles (riv. dr.) 122 50	122 50
Paris, Orléans. 750	750
Paris, Rouen. 545	545
Rouen, Havre. 260	260
Marseille, Avignon. 140	140
Strasbourg, Bâle. 297 50	290
Centre. 410	391 25
Orléans, Bordeaux Nord. 387 50	
Paris, Lyon. 335	
Paris, Strasbourg. 365	
Tours, Nantes. 355 75	
Montreuil. 190	
Dieppe. 190	
Charteroy.	
5 0/0 compt. 70	79 50
4 1/2 do 62	62
3 0/0 do 51 50	51 50
Banq. de Fr. 1,780 4 canaux	1,200
Bons du tres. 12 1/2	12 1/2
Obligations de la ville	71 1/4
BELGIQUE.	40
5 0/0 (1840)	2 1/2
5 0/0 (1842)	2 1/2
Banq. Belge	2 1/2
EPAGNE.	
Active	3 0/0
Passive	3 0/0
Différence	30 int. comp.
B. de Naples 73 53	
Emp. Rom. 64	
Vienne	
Piémont	

Le directeur-gérant, FAURES.

Lyon. — Imp. veuve Arné, gr. r. Mercière, 44.